



SAINT-DENIS : LES AVANCÉES POUR LES AGENTS DANS LA CRÉATION DE LA VILLE NOUVELLE.



APRÈS PLUSIEURS CONCERTATIONS CONCERNANT LA
CRÉATION DE LA VILLE NOUVELLE DES AVANCÉES
POUR LES AGENTS ONT ÉTÉ ACTÉ.



PRIME >>> 1800 €



CATEGORIE	FIXE AU MOIS DE MAI	VARIABLE AU MOIS DE NOVEMBRE
-----------	---------------------	------------------------------

A	400 €	1 400 €
---	-------	---------

B	520 €	1 280 €
---	-------	---------

C	900 €	900 €
---	-------	-------

PROMOTION INTERNE ET AVANCEMENT :

- RETRAIT DU CRITÈRE ABSENCE
- PRISE EN COMPTE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

**POUR LA PARTIE VARIABLE, RETRAIT DES MALADIES
PROFESSIONNELLES ET ACCIDENTS DE TRAVAIL.**

**CET => MONÉTISATION DE 5 JOURS PAR AN ET
POSSIBILITÉ DE CONVERTIR EN POINT RETRAITE.**

MISE EN PLACE DU CONGÉ MENSTRUEL

**PRÉVOYANCE : PRISE EN CHARGE DU RISQUE
INVALIDITÉ**





Autorisation d'absence : 15 JOURS EN PLUS

ASA	AVANT	APRÈS
Mariage de l'agent	5	5
Mariage d'un enfant	1	3
Mariage proche (ascendant ou descendant)	0	1
Décès conjoint, père, mère	5	5
Décès beau parent	3	5
Décès grand parent	1	1
Décès frère, soeur, belle fille, gendre	3	3
Décès petit enfant	1	1
Décès proche (autre ascendant)	0	1
Enfant malade	6+6	6+6
concours écrit/ oral	0	1
Préparation concours (1 par an)	0	1
Très grave maladie conjoint, enfants	0	5
Très grave maladie parents ou beau parents	0	3
Très grave maladie autre ascendant	0	1
Don du sang	0	1/2

VOTE AU CST DU 16 MAI 2024 : Pour : FO, SAFPT, CFDT

Contre : CGT, UNSA, SUD

N'a pas pris part au vote : FSU